

**LA CAMARGUE :**  
**UNE NATURE SAUVAGE QUI SAIT SE FAIRE TERROIR !**  
**PARTIE I – L'ENVIRONNEMENT GENERAL**

*THE CAMARGUE :*  
*A WILD NATURE WHICH KNOWS HOW TO BE TERROIR !*  
*PART I – THE GENERAL ENVIRONMENT*

---

**Alain CARBONNEAU**  
*Montpellier SupAgro, IHEV, Professeur de Viticulture*  
*(adresse de correspondance : carbonne@supagro.inra.fr)*

L'image de la Camargue dans le grand public ou dans les médias est celle d'une nature sauvage où le ciel se mêle à l'eau, où le soleil avive les étangs, où le sel qui en est extrait crée le seul relief remarquable sur un horizon infini... celle d'une nature qui abrite des espèces végétales et animales rares, voire uniques, dont la beauté fait rêver de terres lointaines tous ceux qui l'ont découverte : flamants roses ou le retour aux sources africaines (figure 1), taureaux et chevaux camarguais ou le mirage du 'far west' français (figure 2).



**Figure 1.** Flamants roses dans l'étang de Vaccarès



**Figure 2.** Taureaux sous la conduite du gardian

Outre le tourisme et les activités culturelles ou religieuses (pèlerinage aux saintes maries de la mer), Camargue est aussi synonyme de production de sel, et les Salins du Midi en sont le fleuron. Une exploitation artisanale de roseaux est à signaler.

Concernant l'agriculture, la Camargue est surtout connue pour l'élevage, **taureaux** et moutons, et la **riziculture** – associée à la culture du **blé dur** – dont la rentabilité est tributaire de la 'générosité' européenne : l'aménagement hydraulique est désormais amorti après quelques générations de cultivateurs, mais la Camargue se situe à la limite nord de la culture du riz avec des capacités de production bien inférieures aux bassins asiatiques.

Mais, à plus d'un titre, la Camargue mérite d'être appelée '**terre viticole**' ! Voici quelques arguments qui démontrent la grande originalité des productions et qui peuvent intéresser le public et les professionnels.

D'abord, où se situe-t-elle ? La figure 3 présente la **géographie** de la Camargue qui est le delta du Rhône et où on distingue à l'intérieur d'un triangle de 150 000 hectares dont les pointes sont Arles, Le Grau-du-Roi et Fos-sur-Mer, les trois parties suivantes:

- la Grande Camargue, comprise entre les deux bras du Rhône, le grand Rhône à l'est et le petit Rhône à l'ouest ;
- la Petite Camargue ou Camargue gardoise, à l'ouest du Petit-Rhône ;
- le Plan du Bourg à l'est du Grand-Rhône.

Il est à noter que la dénomination "*Petite Camargue*" est souvent utilisée, hors de ce périmètre, dans la partie sud-est du département du Gard, et même jusque dans l'Hérault. C'est ce territoire qui contient les vignobles, objet de cette étude.



Figure 3. Carte géographique de la Camargue.

Le **delta de la Camargue** comprend deux zones :

- Au nord, une Camargue fluvio-lacustre dominée par l'eau douce. Un système d'irrigation y a été construit au fil des siècles, permettant l'agriculture et notamment la riziculture.
- Au sud se trouve une Camargue laguno-marine façonnée par les incursions de la mer et sous l'emprise du sel : on y trouve les marais salants de Salin-de-Giraud et d'Aigues-Mortes. Entre le nord et le sud, l'étang de Vaccarès et ses marais périphériques forment une zone de transition.

Malgré un relief très plat, la Camargue compte de nombreux milieux différents.

Le **littoral**, entièrement sableux, s'étend sur 95 km. Par endroits, la mer a créé des '*graus*', des voies d'eau reliées aux lagunes. Celles-ci sont peu profondes et connaissent des variations de niveau et de salinité en fonction notamment du vent. Les **marais** ou « roubines », alimentés en eau douce ou peu salée par des canaux, peuvent être plus profonds et abritent des roseaux, des iris ou des joncs voire, pour ceux régulièrement asséchés, une flore spécifique: Les « sansouires » sont des **steppes au sol salé** où poussent des plantes adaptées, les salicornes. Souvent mises en culture, celles qui subsistent sont aujourd'hui protégées.

Le **climat** est naturellement méditerranéen, aux caractéristiques accentuées par le Mistral : en ce sens, il ressemble à celui de Châteauneuf-du-Pape et correspond à la 6<sup>ème</sup> zone agro-climatique viticole européenne, comme la plaine du Roussillon ou bon nombre de régions d'Espagne.

Le **relief** mérite un commentaire particulier dans le contexte du changement climatique. En effet, la topographie de la région indique des zones en-dessous du niveau de la mer (ex : étang de Vaccarès : -2m ; sud d'Aigues-Mortes : -1m), la plupart des zones du delta très basses (0 à 1m), les zones un peu plus en hauteur où se trouvent d'ailleurs les vignobles (2 à 6m environ) dans la frange nord d'Aigues-Mortes. Ici la particularité hydrique est d'observer la présence d'une nappe ou lentille d'eau douce au-dessus de la nappe salée générale. Cet équilibre écologique fragile évite les risques de **salinité**, tant qu'il n'y a ni risque de cru ni montée du niveau de la mer.

En conséquence, l'élévation prévisible du niveau de la mer avec le **réchauffement climatique** de l'ordre de 0,5m va mordre une grande partie de la Camargue par submersion, et affecter une autre partie par salinisation par remontée de la nappe d'eau salée (comme du reste le cordon littoral entre Sète et Agde où se situe le domaine de Vassal). Le littoral va reculer, les roubines s'étendre et les '*sansouires*' se généraliser. Aigues-Mortes pourrait redevenir un port, et la mer Méditerranée réinvestir environ le tiers sud du delta du Rhône.

Toutefois, les vignobles camarguais de l'intérieur de la « Petite Camargue » paraissent être à l'abri de ces phénomènes car situés dans des entités d'altitude supérieure à 2 ou 3m, et pouvoir conserver leur accès naturel à l'eau douce.

... à suivre...